

Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale relative à la régularisation administrative du système de collecte de Chalon sur Saône (Port Barois)

Réponse aux observations du procès verbal du 16 novembre 2021

Aucune observation verbale ou écrite n'a été relevée durant l'enquête publique.

Monsieur le commissaire enquêteur a fait deux observations auxquelles le Grand Chalon souhaite répondre :

- **Observation n°1 :**

Dans les éléments fournis je regrette ne pas avoir trouvé de réponse claire et précise aux propositions de complément d'analyses de sédiment dans la Saône faites par l'EPA VNF dans son courrier en date du 9 avril 2021.

Réponse du Grand Chalon :

Le courrier du 9 avril mentionné, n'a pas été porté à la connaissance du Grand Chalon avant la transmission du dossier d'enquête publique, raison pour laquelle aucun élément ne figure dans le mémoire technique.

La demande faite par l'EPA VNF consiste en la réalisation d'analyses de sédiments en amont et aval de la sortie de la station d'épuration de Port Barois, pour en mesurer l'impact à une fréquence triennale.

Le Grand Chalon pourra répondre favorablement à cette demande si la DREAL ARA l'estime nécessaire ; une fréquence quinquennale pourrait néanmoins paraître suffisante.

- **Observation n°2 :**

Des précisions sur la gestion des déversoirs d'orage dans le milieu sensible qu'est la rivière La Thalie, ainsi que des engagements forts du maître d'ouvrage sur la disparition à courte échéance de l'ensemble de ces rejets seraient une très nette plus-value apportée par ce dossier à la gestion du système de collecte des eaux usées du port Barois.

Réponse du Grand Chalon :

Lors d'une réunion en sous-Préfecture qui s'est déroulée le 10 septembre 2021, la DREAL ARA a demandé au Grand Chalon des éléments complémentaires parmi lesquels la justification que les travaux prévus seront suffisants pour supprimer l'impact sur la Thalie.

En réponse, un mémoire technique a été transmis. Il est joint en annexe.

L'extrait ci-après concerne la Thalie et répond à l'observation n°2 :

Exploitation du modèle hydraulique

Le modèle hydraulique existant se compose de 41 ouvrages de déversements sur les 59 identifiés.

Le modèle hydraulique est calé suivant les conditions de nappe et celles de la Saône pour l'année 2017. C'est pourquoi l'analyse a été effectuée sur la chronique de pluie 2017.

L'intérêt du modèle hydraulique dans le cadre du présent dossier d'autorisation est de pouvoir établir une comparaison des volumes déversés en situation actuelle et future sur la base de conditions similaires. Il est donc attendu que les travaux permettent une réduction de 47% des volumes totaux déversés.

Dans le cadre du diagnostic permanent, la structure du modèle hydraulique est mise à jour (avec intégration de tous les DO rejetés à la Thalie) pour novembre 2021. A partir de 2022, le modèle pourra être recalé avec l'autosurveillance et ainsi mis régulièrement à jour. L'autosurveillance permettra de suivre si les travaux réalisés réduisent effectivement les déversements selon les objectifs visés. S'il s'avère que les travaux ne permettent pas une réduction satisfaisante de l'impact aux cours d'eau (évaluation annuelle), alors de nouvelles actions devront être engagées. L'exploitation du modèle hydraulique sur les données les plus récentes possibles devra permettre de cibler ces actions et ainsi de proposer des travaux répondant aux objectifs visés.

Impacts sur la Thalie

Les déversoirs d'orage se déversant à la Thalie font l'objet d'une étude (novembre 2021) analysant leur fonctionnement sur des pluies de projet. Ils ont déjà fait l'objet d'une simulation sur la chronique de pluie 2017. Cette modélisation renvoie les résultats suivants :

Tableau 5 : Volume déversé et jours de déclassements de la Thalie avant et après travaux

	Situation actuelle	Situation future
Volume déversé	38 095 m ³	13 256 m ³
Nombre de jours où la Thalie est impactée par les déversoirs d'orage	54	21

Ainsi, les travaux prévus permettent de réduire significativement les impacts du système d'assainissement sur la Thalie.

Il est à noter que compte tenu des faibles débits de la Thalie, un impact sur la qualité du cours d'eau est observé dès 110 m³ déversés. L'analyse est en effet faite sur le QMNA5 de la Thalie. Or, ce cours d'eau possède un régime pluvial : par temps de pluie, son débit est supérieur au QMNA5. Ainsi, les résultats du tableau ci-dessus sont pessimistes.

En considérant le débit moyen à 0,34 m/s, le nombre de jours de déclassement causés par le système d'assainissement serait de 19 en situation actuelle contre 9 en situation future.

L'exploitation de l'autosurveillance permettra de suivre l'efficacité des travaux sur la réduction des déversements. Le modèle hydraulique pourra être mis régulièrement à jour pour s'assurer que les travaux prévus permettent bien de réduire significativement l'impact du système d'assainissement à la Thalie. Le cas échéant, de nouveaux travaux devront être proposés afin de réduire cet impact.

Fait à Chalon sur Saône le 25 novembre 2021.